

On a beau dire qu'il faut faire respecter la loi. Il est facile de faire des déclarations hypocrites mais c'est autre chose pour le cultivateur qui doit nourrir et habiller sa famille avec rien d'autre que le blé négociable qu'il a en stock à la ferme et qu'il ne peut pas vendre.

Je voudrais souligner un autre point. Nous ne devrions pas nous encombrer de paperasserie, de règlements, de conseils et de commissions au point de perdre toute souplesse. Pour pouvoir réussir sur les marchés mondiaux, nos organismes doivent être souples et capables de s'adapter aux tendances et à la demande. Les organismes canadiens de vente des céréales ont oublié cette condition commerciale fondamentale et c'est ce qui explique la pagaille actuelle. Cela est manifesté même dans nos accords internes pour la vente des céréales de provende—nous dépensons nos propres fonds d'aide au transport des provendes à importer du maïs des États-Unis en Ontario, alors que l'Ouest canadien regorge de céréales. Il est temps que le gouvernement, par l'entremise de tous ses organismes, y compris la Commission canadienne du blé, s'occupe sérieusement des affaires du pays au lieu de s'adonner à des réflexions velléitaires, à des parlottes inutiles et à des annonces dont nous avons les oreilles rebattues depuis des années.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre se souviendra que lorsque le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a proposé son amendement, j'ai exprimé certains doutes quant à son admissibilité. A la réflexion, je suis disposé à l'accepter, à moins qu'on ne me fasse part de nouvelles objections. Je croyais au début que le premier alinéa, ayant trait aux versements d'appoint, soulevait une nouvelle question et que, pour cette raison, l'amendement était peut-être irrecevable. Mais dans les circonstances, et puisque la journée est consacrée aujourd'hui à l'opposition, je vais donner au député le bénéfice du doute. La Chambre est donc maintenant saisie dudit amendement.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Puis-je signaler qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas aujourd'hui d'heure consacrée aux initiatives parlementaires.

M. Benjamin: Pardon, monsieur l'Orateur.

Une voix: C'est le meilleur discours que vous ayez fait jusqu'ici.

M. Benjamin: Vous en êtes jaloux! Il y a quelques jours, j'ai essayé d'entamer un débat d'urgence à la Chambre à propos de l'utilisation ou de l'abus de l'espace disponible dans

[M. Downey.]

les terminus de Thunder Bay. La présidence, à juste titre, me l'a interdit, et j'ai accepté sa décision. Je suis heureux de voir que l'opposition officielle a choisi aujourd'hui de parler du sort de l'agriculture de l'Ouest afin de nous donner l'occasion d'en discuter ici à loisir avec le gouvernement. Puis-je dire tout d'abord qu'il n'y a guère de dissentiment entre le ministre d'État et moi-même et, je suppose, tous les députés de ce côté, quant à la nécessité de penser, de planifier et d'agir à l'égard du problème qui, à longue échéance, menace l'industrie agricole en général. En ce qui concerne l'agriculture de l'Ouest, tout le système de la manutention du grain, de l'entreposage, des prix, de la planification, de la production et des inventaires doit faire l'objet d'une étude approfondie. Personne n'en disconviendra.

● (5.00 p.m.)

Le ministre admettra certainement qu'il faudra des mois pour examiner la plupart de ces questions. Certains changements exigeront des années. Mes collègues le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) et le député de Regina-Est (M. Burton) ont traité et traiteront encore de certains de ces aspects. Je voudrais donc parler de ce qu'il nous faut faire entre-temps, pendant que nous planifions et discutons. Nous serons heureux de toute occasion de discuter et de collaborer avec le ministre et avec le gouvernement à la recherche d'une nouvelle politique et de nouveaux programmes.

Que ferons-nous en attendant? L'agriculteur en mal d'argent liquide et l'économie en général, dans les trois provinces des Prairies, ne se sont jamais trouvées en si mauvaise posture que maintenant, et cela à la suite de l'insuffisance des quotas de livraison. C'est là une déclaration d'ordre général mais elle est corroborée par les faits. Il s'agit d'un débat d'urgence car la situation est urgente.

Il appartient au ministre et au gouvernement d'envisager des mesures temporaires d'urgence pour faire face à la situation actuelle. Nous ne pouvons continuer à accepter, comme nous l'avons fait ici lors de débats antérieurs, les admonestations du ministre d'après lesquelles il s'agit d'une question à long terme qui nécessite des réponses à longue échéance. Nous n'avons jamais dit le contraire mais nous attendons toujours que le ministre nous réponde au sujet de ce qu'il faut faire dans le moment présent. Il persiste, avec ses fonctionnaires, à user et mésuser de la thèse qui prétend maintenir notre système de manutention du grain sous prétexte qu'il est traditionnel.

En ce qui concerne l'espace des terminus de la tête des Lacs, le ministère a tort de prétendre qu'il vaut mieux le remplir petit à petit